

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué le 13 octobre 2023 s'est réuni le 19 octobre 2023 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 Lieu dit la Paterie commune de Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Frédéric BATISSE, Nicolas GUILLOT (suppléant) représentant la commune de VERTOLAYE.
Patrice DOUARRE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.
Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.
Jean-Luc SEYCHAL, Gilles PLANAT (suppléant) représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE
Simon GEILER, Didier FOURS, Hans KETTING (suppléant) représentant la commune de GRANDVAL.
Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Julien CAISSO, Philippe COSTE, Pascal TARRIT, André VOLDOIRE.

1 – Approbation du PV du Conseil Syndical du 10/07/2023

Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Acquisition des parcelles C 202 et C 203 à Vertolaye et choix du notaire (Bétonnasse 2) [DELI142023]

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la procédure administrative et technique d'autorisation et de protection des nouveaux captages de « La Sablière » à Saint-Pierre-la-Bourlhonne et de « Bétonnasse n°2 » à Vertolaye en vue de leur autorisation et de leur protection par Déclaration d'Utilité Publique lancée en 2018, un arrêté de DUP a été publié en date du 05 juillet 2023 après une enquête publique.

Lors de la séance du conseil syndical du 15 avril 2021, le conseil syndical a autorisé le Président à engager l'acquisition des périmètres de protection immédiat.

Le Président a pris contact avec les propriétaires qui sont d'accord pour vendre et propose d'acquérir les parcelles C 202 (2 418m²) et C203 (973m² ; chemin d'accès) sur la commune de Vertolaye soit 3 391m² à 0.30€ le m² soit pour un montant de 1 017.30€ et de désigner Me SAURET, notaire à Ambert pour l'acquisition de ces deux parcelles qui sont dans le périmètre de protection immédiat (PPI).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Travaux AEP Programme 2023 dans le bourg de Valcivières et demande de subvention [DELI152023]

Le Président présente au conseil syndical l'étude de l'avant-projet portant sur les travaux de renouvellement AEP au bourg de la commune de Valcivières, partie centrale pour un montant de 70 400€ HT. Ces travaux font suite aux travaux AEP du réservoir et amont du bourg de Valcivières de cette année. Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 01/01/2024 [DELI182023]

Le Président explique qu'un agent technique a déposé un dossier dans le cadre de la promotion interne et le jury après étude de son dossier l'a inscrit sur liste d'aptitude d'accès d'Agent de maîtrise au 01 août 2023. Il propose de créer un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/01/2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5 – Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme [DELI172023]

Le Président informe le conseil syndical que l'adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion se termine le 31/12/2023. Il propose de renouveler l'adhésion pour le 01/01/2024 au 31/12/2026. La cotisation passe de 102€ par agent à 110€ par agent au 01/01/2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

6 – Mise à jour de tous les tarifs pour le 01/01/2024 [DELI162023]

Le Président propose aux membres du conseil syndical de mettre à jour tous les tarifs du syndicat au 01/01/2024 :

- Tarif abonnement annuel du réservoir Euroapi : 2 886,00€ HT
- Taux horaire main d'œuvre fontainier :
 - o Jour : 37,00 € HT
 - o Week-end, nuit et jour férié : 74,00 € HT

- Tarif utilisation mini-pelle 2T5 avec chauffeur :
 - o 45,00 € HT l'heure pour les particuliers
 - o 70,00 € HT l'heure pour les communes
 - Tarif du transfert sur 3 zones (plan en annexe) :
 - o Zone 1 (du dépôt jusqu'à 4.5 km) : 50,00 € HT
 - o Zone 2 (du dépôt jusqu'à 8.5 km) : 70,00 € HT
 - o Zone 3 (du dépôt jusqu'à 13 km) : 90,00 € HT
 - Tarif abonnement principal : 53,00 € HT
 - Tarif abonnement secondaire : 27,00 € HT
 - Prix au m3 d'eau : 1,25 €HT
 - Forfait fermeture hivernale : 30,00€ HT
 - Suppression de branchement (dépose du compteur) : 30,00€ HT
 - Frais de mise en service (raccordement au réseau) : 150,00€ HT
 - Forfait frais de dossier : 60,00€ HT
 - Prix remplacement d'un compteur gelé : 150,00€ HT
 - Prix de branchement au réel : nous consulter pour devis
- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

7- Informations

-Dossier achat parcelle AX 193 à Vertolaye terminé (parcelle située derrière le SIAEP).

-Dossier achat parcelle C182 terminé à Vertolaye (captage grange 1).

-Dossier échange SIAEP/VERNET terminé.

-Intervention des agents techniques sur la commune de la Forie.

Suite à l'appel du Maire de la Forie (fuite importante qui vidait le château d'eau), le Président a envoyé les agents techniques qui ont travaillé 3 jours fin septembre et ont réparé la fuite malgré la convention de la commune avec Véolia. Un courrier a été envoyé au Maire pour lui demander de faire une étude diagnostique si ce n'était déjà fait si la commune avait le projet d'intégrer le SIAEP du Fossat prochainement.

-Fusion des SIAEP du Fossat et de la Faye et séminaire du 12/10/2023.

Le syndicat a reçu un courrier en date du 06/09/2023 du Préfet, Mr Philippe CHOPPIN, qui demande d'attendre la fin de l'étude d'ALTEREO et du séminaire organisé par le bureau d'étude et prévu en octobre 2023.

Le Président a participé à ce séminaire le 12/10/2023 qui a rassemblé une quarantaine d'élus (44 personnes ont répondu présents sur 103 invités), suite à cette journée animée par le bureau d'étude ALTEREO, plusieurs propositions d'orientation seront proposées.

-Rendez-vous pris avec la Sous-Préfète dans le cadre acquisition parcelle à la Sablière.

Le Président doit rencontrer Mme la Sous-Préfète le 24 octobre.

-Un courrier sera adressé au notaire en charge de la succession de Mme COSTE Annie afin de lui informer que les agents techniques vont entreprendre le nettoyage de la parcelle en attendant l'acquisition de celle-ci (retardée par le décès de Mme COSTE).

-Demande achat de plaque en mémoire de Fabrice GRANGEMARD

Frédéric BATISSE propose à l'assemblée de se réunir le samedi 04 novembre à 10h30 afin de déposer avec la présence de la famille une plaque au cimetière de Vertolaye.

-Suite au mail reçu du Centre de Gestion concernant la réforme de la protection sociale complémentaire une lettre d'intention est à envoyer avant le 31/10/2023 pour annoncer que le syndicat souhaite mandater le Président du Centre de Gestion pour entamer la négociation collective, cela n'engage en rien le syndicat à l'adhésion.

-Mr ROS-COQUART a pris contact avec le Président afin d'organiser une réunion publique sur la gestion de l'eau et son fonctionnement prévue à la salle des fêtes de Valcivières le vendredi 24 novembre à 18h30. Le Président du Fossat et Yannick GOUTTEFANGEAS, agent technique, seront présent à cette réunion.

8- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.